POURQUOI FAIRE DE LA PRÉVENTION ?

Intégrer la Prévention au cœur de votre activité, c'est garantir :

- La santé de vos salariés
- La fidélisation de vos employés
- La pérennité de votre entreprise
- Un travail / service de qualité
- Des gains et investissements
- L'image d'une entreprise en bonne santé
- La performance de votre activité
- …

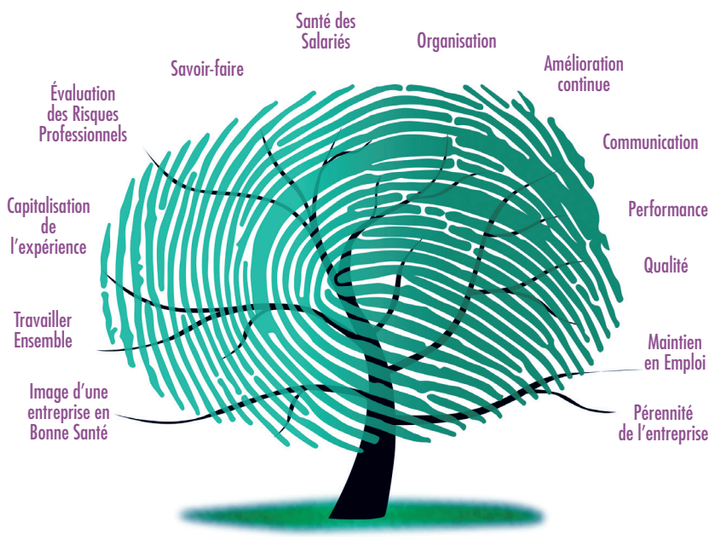

Favoriser la Culture de Prévention

POUR EN SAVOIR PLUS…

www.travail-emploi.gouv.fr
www.carsat-auvergne.fr
www.carsat-ra.fr
www.inrs.fr

Ce document a été élaboré dans le cadre du Plan Régional Santé Travail 3 Auvergne-Rhône-Alpes par :

Avec le soutien de :

Diffusé par :

Réf. : PRST3_FA1.1 - Édition mai 2018

PRST3

VOS INTERLOCUTEURS EN PRÉVENTION SANTÉ AU TRAVAIL

Qui fait quoi en Auvergne-Rhône-Alpes ?

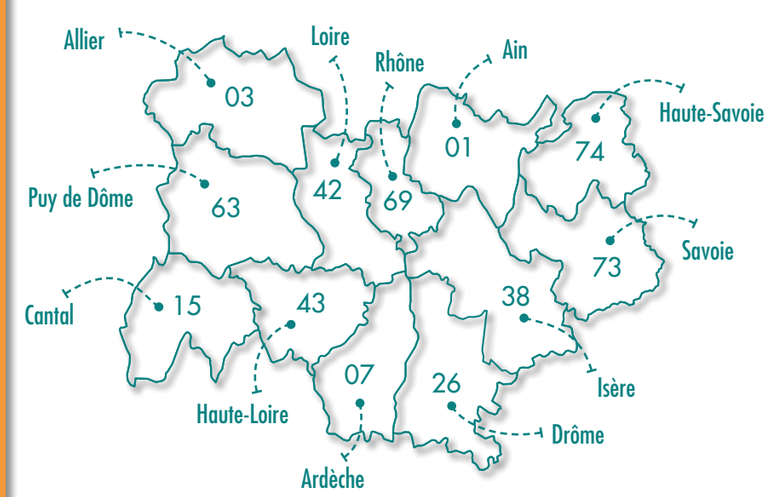

Vos interlocuteurs	Leurs missions de prévention	Les contacter
Service de Santé au Travail L'adhésion à un Service de Santé au Travail Interentreprises est obligatoire pour les entreprises dès le premier salarié.	Stratégie globale de Prévention : • Accompagnement des entreprises dans leur démarche de prévention des risques professionnels : actions en entreprise, conseils, etc. • Suivi individuel de l'état de Santé adapté à la situation de chaque travailleur	**Votre Centre de Santé au Travail et/ou** **Votre Médecin du travail** www.presanse-auvergne-rhone-alpes.org/f/reseau/carte/
Organisations ou Syndicats Professionnels Issus de votre secteur d'activité Signataires de votre convention collective	• Information et conseil dans les domaines : juridique, social, formation	**Votre Organisation ou Syndicat Professionnel**
Chambres consulaires : • Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes et votre Chambre départementale (CMA) • Chambre Régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes • Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	• CMA : – Conseil, formation inter entreprises et outils pratiques – Sensibilisation et informations sur des risques spécifiques : RPS, TMS, addiction,… – Accompagnement des Artisans en souffrance… • Accompagnement des entreprises : création, reprise, information, documentation, etc.	**Votre chambre consulaire départementale** www.crma-auvergnerhonealpes.fr/le-reseau-regional-des-CMA www.aura.chambres-agriculture.fr/ www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr/
Carsat Auvergne et **Carsat Rhône-Alpes** Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail	Assureur unique des entreprises en matière de santé au travail protégeant l'ensemble des personnes du régime général et exerçant les deux missions : • Prévention : sensibiliser et accompagner les employeurs pour une santé durable au travail • Tarification : inciter à la prévention par des taux de cotisations patronales	**Carsat Auvergne / Carsat Rhône-Alpes** www.carsat-auvergne.fr | contact-prevention@carsat-auvergne.fr Carsat Auvergne : 04 73 42 70 19 www.carsat-ra.fr | preventionrp@carsat-ra.fr Carsat Rhône-Alpes : 04 72 91 96 96
Mutualité Sociale Agricole ARCMSA Auvergne-Rhône-Alpes	Le Service Santé Sécurité au Travail de la MSA : • assure le suivi médicoprofessionnel en santé au travail • conseille ses adhérents, salariés agricoles, exploitants ou chefs d'entreprise, sur la prévention des risques professionnels et les conditions de travail • développe des actions de prévention, de formation et d'information pour toutes les entreprises du monde agricole	**ARCMSA** www.msa.fr/lfr/web/msa/contact/coordonnees-msa Professionnels de santé et conseillers en prévention : MSA Ain Rhône : 04 74 45 99 90 | MSA Alpes du Nord : 04 79 62 87 71 MSA Ardèche Drôme Loire : 04 75 75 68 67 MSA Auvergne : 04 73 43 76 54
Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics : OPPBTP	• Conseil de la branche du BTP en matière de prévention, sécurité, santé et amélioration des conditions de travail • Démarche collective inter-entreprises • Outils, formation, assistance technique, etc.	**OPPBTP Agences Auvergne Rhône-Alpes** www.oppbtp.com/Nous-contacter Lyon : 04 78 37 36 02 | Échirolles : 04 76 46 92 68 Clermont-Ferrand : 04 73 35 14 23
Unité Départementale de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi	• Contrôle du respect du droit du travail • Amélioration des conditions de travail et de la santé au travail • Conseil et information des employeurs, des salariés et représentants du personnel sur leurs droits et obligations	**DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes** www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/identifier-nos-services-vos-interlocuteurs L'agent de contrôle de l'inspection du travail :
Aract Auvergne-Rhône-Alpes Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail Membre du réseau de l'Anact	• Aide des TPE/PME pour améliorer leurs conditions de travail par des démarches participatives : Qualité de Vie au Travail (QVT), accompagnement des changements, prévention de l'usure au travail, appui aux relations sociales, etc.	**Aract** www.auvergnerhonealpes.aract.fr